

# MESSAGES-CLÉS



NOVEMBRE 2022

ALINE HUBERT & LOUISE-ANNE GO

## QUELLE PERENNITE FINANCIERE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE EN TEMPS DE CRISE ?

RECHERCHE DU PROJET NEX'EAU - BURKINA FASO



**USAID**  
DU PEUPLE AMERICAIN



**AFD**  
AGENCE FRANÇAISE  
DE DEVELOPPEMENT



**solidarités**  
international



**GRETA**  
Professionnels du  
développement  
solidaire



**Groupe**  
**UR**  
Urgence . Réhabilitation . Développement



**ONEA**  
Office national de l'eau  
et de l'assainissement

*Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs.  
Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence Française de Développement et de l'USAID.*

Les modèles économiques des services publics d'eau potable du Burkina Faso sont le fruit d'un long travail de réflexions et d'expérimentations. Il en résulte un paysage assez contrasté : d'un côté, l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) qui gère les réseaux d'eau potable dans les principaux centres urbains lotis et qui, ainsi, bénéficie de la rentabilité des villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso pour asseoir son modèle économique ; de l'autre, un réseau d'acteurs publics, privés et communautaires qui gèrent une multitude de points d'eau disparates et dispersés dans les zones rurales et semi-urbaines et dont les gestions posent des difficultés depuis longtemps.

Avec la crise sécuritaire et humanitaire, ces différents services sont confrontés à de nouveaux défis. Outre le besoin d'augmentation de la production en eau, il faut réussir à maintenir le service malgré les pannes et les sabotages, et continuer à recouvrer suffisamment pour couvrir les charges. Pour l'instant, l'ONEA parvient à maintenir un équilibre financier malgré la forte perturbation de certains de ses centres. En revanche, les délégataires de service public semblent plus à risque car ils ne bénéficient pas d'une péréquation financière aussi solide que celle de l'ONEA, et perdent de plus en plus de centres rentables. Quant aux autres ouvrages, notamment ceux nouvellement construits par les ONG, leurs fonctionnements reposent presque exclusivement sur l'appui financier des ONG, et les gestions communautaires systématiquement mises en place ne semblent pas plus efficaces que celles qui préexistaient.

La crise a par ailleurs impacté l'approvisionnement en eau des usagers. Ces derniers reconnaissent généralement l'importance du paiement de l'eau pour garantir le fonctionnement durable du service mais ne souhaitent pas toujours payer l'eau, compte tenu de leur situation. Avec moins de revenus et plus de personnes, certains ménages peinent en effet à acheter l'eau, alors que les prix - variables d'un point d'eau à un autre - peuvent être élevés du fait de la pénurie. Ils cherchent donc des points d'eau gratuits ou ont parfois même recours à des sources d'eau non potable pour certains usages domestiques. Les plus pauvres peuvent également faire appel aux différents mécanismes de solidarités, que ce soit l'aide des ONG ou de l'Action Sociale, ou plus informellement, celle des fontainiers ou revendeurs qui les approvisionnent gratuitement.



# RECOMMANDATIONS

Dans le contexte actuel, **la priorité est bien sûr d'augmenter la production d'eau** : les besoins sont immenses et concentrés dans des zones urbaines où l'offre ne parvient pas à suivre la demande des « chocs démographiques », notamment du fait des ressources en eau localement très limitées. La gestion des services, et notamment financière, semble ainsi passer en arrière-plan. Or, à moyen terme, **le manque de gestion met en danger la pérennité des services publics d'eau potable** et c'est une partie de la politique hydraulique qui risque de devenir caduque. Il semble donc urgent de changer d'approche **et d'agir selon un contiguum**, c'est-à-dire selon une approche Nexus plus que jamais pertinente. En outre, pour répondre aux besoins en eau de tous, et notamment des plus pauvres, il faut **repenser le financement des services et la prise en charge des plus pauvres, dans un souci de justice sociale**.

## 1. REVOIR LES MODALITES D'ACTION DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE SUR L'ACCES A L'EAU

Conformément au principe du « Do no harm », l'aide internationale doit veiller à ce que ses actions ne présentent pas de risques pour les populations qu'elle entend assister. Or, en omettant de considérer sérieusement les aspects liés à la gestion de l'eau, dont la question du recouvrement durable des coûts de fonctionnement, l'aide humanitaire entre en opposition avec les politiques actuelles d'approvisionnement en eau potable et peut déstabiliser les services publics existants. Par ailleurs, compte tenu du nombre important d'acteurs intervenant sur le sujet, il paraît indispensable d'améliorer la communication et de renforcer la coordination.

### 1. 1. MAINTENIR LE PRINCIPE DE PAIEMENT DE L'EAU TOUT EN AIDANT LES PERSONNES DEMUNIES

Il semble **nécessaire de maintenir le principe de paiement de l'eau**, même en contexte de crise, au risque de déstructurer en profondeur les modèles économiques des services publics d'eau potable. Or, la crise risque de perdurer et le modèle de gratuité qui prédomine dans le milieu humanitaire risque à long terme de produire des effets délétères.

Afin de **permettre tout de même aux plus vulnérables de s'approvisionner en eau potable**, plusieurs options sont déjà envisagées :

#### 1. Le système de coupons

Ce système a été **jugé moins risqué que la distribution d'argent en espèces (« cash »)** qui risquerait d'être dépensé à d'autres fins, mais son efficacité et sa pertinence sont très dépendantes du contexte. En effet, **dans un contexte de pénurie d'eau, la distribution de coupons risque de contribuer à la hausse des prix de l'eau**.

#### 2. Une transition courte de la gratuité vers la vente de l'eau

Une autre option a été expérimentée : **planifier une période de transition de 6 mois** après la construction/réhabilitation du point d'eau pendant laquelle l'eau sera gratuite. L'objectif est de

permettre la mise en place optimale du dispositif de gestion et les prochaines modalités de paiement de l'eau, en cohérence avec les politiques publiques en vigueur, avant de les communiquer largement.

### 3. Les AGR (activités génératrices de revenus)

Courant dans le système humanitaire, ces activités relèvent d'une logique simple mais très pertinente : pour que les populations puissent payer l'eau (et les autres besoins essentiels), il faut qu'elles gagnent de l'argent. Ainsi, les activités génératrices de revenus constituent un **moyen puissant pour maintenir le principe de paiement de l'eau** (et, plus encore, une forme de dignité des personnes qui se sentent ainsi plus autonomes). Cette option, bien que souhaitable, peut cependant être difficile à mettre en place dans les zones à fort risque sécuritaire où l'accès est fortement contraint.

### 4. Subventionner les gestionnaires

Au lieu de financer les usagers de l'eau, les ONG pourraient fournir un **appui financier aux gestionnaires de services pour leur permettre de réduire fortement les tarifs** – tout en maintenant le principe de paiement. Cela permettrait de maintenir en l'état les dispositifs de gestion tout en laissant aux gestionnaires leur autonomie et leurs responsabilités. Ainsi, les modes de gestion préexistants ne seraient pas perturbés par les interventions des ONG. Soulignons toutefois que cette solution ne permettrait pas de cibler les personnes les plus vulnérables mais bénéficierait à tous. Enfin, quelles que soient les modalités employées, il est important de **poursuivre les efforts de sensibilisation** pour le paiement de l'eau.



## 1. 2. SE CONFRONTER AUX ENJEUX DE GESTION DES SERVICES... EN CONTEXTE DE CRISE

Il paraît impératif que les acteurs humanitaires changent leur méthodologie et s'impliquent plus directement dans la phase de gestion des ouvrages hydrauliques, ce qui nécessite au préalable que les bailleurs d'urgence acceptent de financer ce type d'activités (cela ne semble pas encore la norme). Cette perspective est d'ailleurs envisagée par le Cluster WASH et la Direction Générale de l'Eau Potable (DGEP) qui souhaiteraient organiser une réunion spécifique à ce sujet avec les membres du Cluster WASH pour **questionner collectivement le sujet et, si possible, mettre en place un plan d'action**.

À ce jour, même si le Cluster WASH a publié une note sur les normes et standards techniques mentionnant quelques bonnes pratiques relatives à la future gestion des ouvrages, il n'existe pas de formation sur la gestion pour les acteurs humanitaires. Ainsi, **la création d'un module de formation et l'organisation de sessions de formation** à l'adresse des acteurs humanitaires sembleraient utiles, activités dont les autorités et services locaux pourraient également bénéficier.

Les enjeux de gestion doivent en outre être réfléchis en amont de la conception des ouvrages afin **de choisir les options techniques** qui garantiront, dans la durée, une bonne utilisation par les usagers et une bonne exploitation par le gestionnaire. Ces choix - **à discuter avec la commune et la Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement (DREA) / Direction Provinciale de l'Eau et de l'Assainissement (DPEA)** concernées **et en tenant compte du risque sécuritaire** - devraient interroger simultanément :

1. **Le type d'ouvrage** : pompe à motricité humaine (PMH), point d'eau autonome (PEA), adduction d'eau potable simplifiée (AEPS) ou connexion au réseau ONEA, selon le contexte hydrogéologique (disponibilité des ressources en eau, débit), le périmètre considéré (zone urbaine lotie, non lotie, ou zone rurale) et le modèle économique envisagé ;
2. **Le gestionnaire** : Comité de Gestion de Point d'Eau (CGPE), Délégation de Service Public (DSP), commune ou ONEA - selon les acteurs existants/possibles et la réglementation en vigueur ;
3. **Les options techniques et de gestion** (à discuter avec le gestionnaire identifié) : la source d'énergie, la tarification (si elle n'est pas déjà fixée), le suivi des services et la régulation, les options de télégestion, et enfin les modalités de facturation et de paiement, en fonction du modèle économique ;
4. **Les dynamiques sociales** qui guident les usages de l'eau et les relations entre usagers.

Le risque sécuritaire doit amener les acteurs à **questionner la vulnérabilité des infrastructures et leur résilience**, en fonction des zones considérées. Il s'agit ici de réfléchir aux investissements et aux modes de fonctionnement qui permettraient de garantir la continuité et la qualité du service d'eau **en cas de dégradation sécuritaire et humanitaire**. **Le risque sécuritaire doit également être appréhendé via les déplacements de population induits** et les potentiels scénarios à moyen terme. Selon la situation, une zone peut se vider ou au contraire recevoir d'importants flux de déplacés, ce qui aura des impacts majeurs sur les services d'eau potable.

Par ailleurs, pour poursuivre leurs opérations (au moins de façon intermittente), accéder à certaines zones et maintenir le lien avec les acteurs locaux encore présents dans la zone, les acteurs de développement devraient probablement **revoir leurs politiques sécuritaires**, en s'inspirant par exemple

des règles et pratiques des organisations humanitaires, voire en collaborant plus étroitement avec ces dernières.

Pour assurer la pérennité financière des services publics d'eau potable, l'ensemble des acteurs de la solidarité internationale est donc appelé à revoir ses modalités d'action : les acteurs humanitaires doivent sortir du seul enjeu d'accès à l'eau pour **élargir leur champ de travail à celui de service d'eau potable**, tandis que les acteurs de développement doivent adapter leur appui aux services d'eau potable pour **mieux intégrer les risques sécuritaires et leurs conséquences humanitaires**. C'est ainsi **qu'une approche Nexus trouve tout son sens au Burkina Faso**, où la situation actuelle nécessite certes le savoir-faire des humanitaires mais où le secteur de l'eau a été sérieusement étudié et élaboré depuis longtemps. Or, le clivage persiste dans le choix des projets financés comme dans les modalités de financement, ce qui conditionne aussi la manière de faire des ONG. Même si les pratiques évoluent peu à peu – comme en atteste le projet Nex'Eau –, **l'augmentation des financements pour des projets « Nexus » permettrait d'accélérer ce changement.**



## 1. 3. REVOIR LA COMMUNICATION ET AMELIORER LA COORDINATION

Compte tenu du nombre d'acteurs impliqués dans la question de l'eau potable aujourd'hui au Burkina Faso, le travail d'appui aux services publics d'eau potable requiert également une meilleure communication et une consolidation de la coordination.

### 1. Les enjeux de communication

Malgré les efforts des différents acteurs, on constate encore que les informations ne circulent pas toujours correctement (ou pas assez vite). **Cette asymétrie d'informations complexifie la coordination** et génère des mauvais choix, notamment en lien avec la gestion financière des services.

Les acteurs de l'aide internationale devraient **informer de manière systématique les acteurs institutionnels** concernés par leurs projets. Il faudrait également les impliquer en amont du choix des activités et de leurs modalités, tout en gardant à l'esprit que leurs ressources humaines sont très limitées. Néanmoins, cela supposerait que **les délais de montage de projet laissés par les bailleurs soient allongés**, ou que ces derniers acceptent des **cadres logiques suffisamment souples pour adapter les activités en cours de projet**, en fonction des échanges avec les acteurs institutionnels.

À l'inverse, les acteurs institutionnels, en particulier la DGEP, doivent **être plus vigilants et veiller à informer les acteurs de l'aide internationale des règles et procédures en vigueur**. Des ressources bibliographiques existent déjà mais pourraient être rassemblées, éventuellement mises à jour, synthétisées et diffusées par le Cluster WASH.

### 2. Les enjeux de coordination

L'exemple burkinabé de la pérennité financière des services d'eau potable illustre finalement **un enjeu de coordination entre acteurs institutionnels, acteurs humanitaires et acteurs de développement** pour mieux connaître et articuler les différentes approches. Cela passera nécessairement par une **meilleure implication des organisations au sein du Cluster WASH**. De leur côté, **les acteurs institutionnels comme la DGEP et les communes doivent s'approprier leur rôle de chef d'orchestre** - éventuellement à l'aide de nouveaux outils - pour garantir la cohérence entre les différentes opérations en cours, mais surtout avec l'aide des bailleurs **pour financer des ressources humaines additionnelles dédiées**.

Enfin, en matière de coordination, il importe de saluer **le rôle fondamental que joue le Cluster WASH** même si sa capacité d'influence rencontre plusieurs limites. La première est d'ordre financier car le Cluster n'est en réalité financé que via ses membres, lesquels sont peu nombreux à contribuer. La seconde est d'ordre structurel puisque certains acteurs font cavaliers seuls et ne se sentent pas nécessairement liés aux recommandations formulées par le Cluster. **Un appui financier des bailleurs au Cluster permettrait de renforcer les actions de coordination**, en même temps qu'il viendrait légitimer son rôle. Bien sûr, cet effort devrait s'adosser à la révision de l'organigramme du ministère qui inclut à présent un secrétariat technique pour la gestion des situations d'urgence en WASH.

## 2. REPENSER LES POLITIQUES DE GESTION DE L'EAU POUR UN ACCES PLUS EQUITABLE

### 2.1. L'ENJEU D'HARMONISATION ET DE COMMUNICATION DES TARIFS DE L'EAU

Le besoin d'harmoniser les tarifs de l'eau entre milieu urbain et milieu rural/périurbain pour une raison d'équité entre territoires avait déjà été identifié par les acteurs du secteur de l'eau. En réalité, **l'enjeu d'harmonisation – ou *a minima* de rapprochement - dépasse la dichotomie rural/urbain** puisqu'il existe également des différences entre territoires urbains et même au sein d'un territoire urbain. Cet enjeu dépasse aussi la **question d'équité mais relève d'un enjeu économique** pour empêcher des hausses exorbitantes du prix de l'eau d'une part, et éviter d'autre part la concurrence des services publics d'eau potable par des points d'eau gratuits.

Bien sûr, **selon le type de points d'eau, la qualité du service est très variable** : prélever de l'eau aux bornes fontaines (BF) nécessite de transporter l'eau jusque chez soi, contrairement aux branchements privés ; tandis que prélever de l'eau aux PMH requiert un pompage manuel. Aussi, il paraît normal et juste **que les prix augmentent à mesure que la pénibilité de l'approvisionnement en eau diminue**. C'est d'ailleurs ainsi que fonctionne l'activité des revendeurs qui font payer la facilité d'approvisionnement en eau et non pas la ressource elle-même.

**La proposition d'harmonisation des tarifs apparaît cependant impossible entre les ouvrages de l'ONEA et les autres**. D'une part, l'ONEA est le seul gestionnaire à proposer un système de tarification par tranche au niveau des branchements particuliers (BP), mais d'autre part, l'écart entre les tarifs de l'ONEA et ceux d'autres structures est très important, ce qui s'explique notamment par le fait que l'ONEA couvre des territoires plus rentables qu'ailleurs. Ainsi, dans une **logique de péréquation financière globale**, une proposition avait été précédemment portée pour augmenter les tarifs de l'ONEA - au-delà de la tranche sociale - de 1 FCFA/m<sup>3</sup> et d'utiliser ces recettes pour contribuer au financement des services publics d'eau potable en zone rurale. Il paraîtrait en effet intéressant de **voir comment mettre en place un système de péréquation entre les différents services de l'eau urbains et ruraux**.

Dans tous les cas, il est évidemment indispensable de réfléchir aux mécanismes d'aide permettant aux plus vulnérables d'avoir toujours accès à l'eau potable.

### 2.2. REPENSER LES SOURCES DE FINANCEMENTS

Le tarif est certes un moyen incontournable pour financer le service public, mais il n'est pas le seul. Des réflexions sur la taxe et les transferts de fonds, déjà utilisés, devraient également être menées, en considérant notamment ces sources de financements comme des leviers intéressants pour financer l'accès à l'eau potable des plus pauvres.

#### 1. La taxe

Interrogés au sujet du levier de la taxe, **la plupart des acteurs ont mis en avant l'impopularité des taxes et le risque encouru à en proposer une nouvelle ou à en augmenter une**. En réalité, **les taxes**



participent déjà, de manière indirecte, au financement des services publics d'eau potable, en particulier en zone rurale, que ce soit par les **taxes communales** qui alimentent les budgets municipaux ou par les taxes perçues par l'État qui transfère ensuite des **fonds aux collectivités locales**. On notera d'ailleurs que certaines communes disposent aussi de **recettes spécifiques liées aux activités minières**.

Dans ce contexte complexe sujet à diverses tensions, le budget d'investissement de l'État dans le secteur de l'eau et l'assainissement semble en forte contraction depuis quelques années. Il est du reste très faible comparativement aux dépenses militaires et de sécurité qui devraient atteindre 416 milliards FCFA en 2022 (soit plus de 20 % du budget de l'État), en augmentation constante depuis le début de la crise. Une étude réalisée en 2021 par la Chaire Sahel de la Ferdi suspectait d'ailleurs des « **effets d'éviction** » des dépenses de sécurité sur le financement des dépenses de développement. En 2022, une autre étude (Willemin et Parent) a souligné qu'en moyenne, les États du Sahel dépensent **1€ dans le développement et l'humanitaire contre 4 € dans le domaine militaire**.

Ainsi, à travers la fiscalité déjà existante et les choix d'allocations budgétaires, il serait d'ores et déjà possible d'augmenter les ressources financières pour les services publics d'eau potable, en particulier pour avoir suffisamment de ressources humaines correctement formées à la maîtrise d'ouvrage. Cela demanderait évidemment, à travers un exercice démocratique, d'interroger l'utilisation des budgets publics.

## 2. L'aide publique au développement (APD)

En 2019, d'après le Rapport sur la coopération pour le développement (ministère de l'Économie, des Finances et du Développement), l'APD dédiée au Burkina Faso s'élevait à 1 549 millions de dollars, avec 242,64 seulement pour le secteur « environnement, eau et assainissement » (dont 60,6 % en dons). **Malgré l'augmentation conséquente de l'APD en 2020 (2 142 millions de dollars), le secteur « environnement, eau et assainissement » n'en a pas bénéficié et a même légèrement régressé (222,41 millions de dollars).**

Pourtant, bien que non pérenne pour financer les services publics d'eau potable, ce transfert de ressources financières est **de plus en plus indispensable compte tenu de la crise actuelle**. Aussi, alors que l'accès inéquitable aux ressources naturelles – et à l'eau notamment – constitue un des facteurs majeurs de tensions dans la zone sahélienne, il est regrettable que le secteur de l'eau reste aussi peu financé par l'APD.

Enfin, il est important de rappeler que la crise humanitaire du Burkina Faso est globalement largement sous-financée. Il est donc plus que jamais **nécessaire d'augmenter les financements**.

## 2. 3. RENFORCER ET ADAPTER LES MODELES DE GESTION

Les modes de gestion actuels des services d'eau potable pourraient être ajustés afin de mieux prendre en compte les conséquences de la crise actuelle mais il apparaît d'abord nécessaire de mieux appliquer les règles de gestion en vigueur.

### 1. Gestion au niveau des zones rurales et des zones semi-urbaines

Dans ces zones, la priorité semble de **renforcer l'application des règles établies en matière de gestion**. Pour cela, il est évidemment nécessaire d'appuyer les mairies dans leur rôle de maître d'ouvrage et de

s'assurer qu'elles respectent effectivement les procédures. Il faut par ailleurs leur permettre d'embaucher des ressources humaines dédiées et compétentes, donc préalablement formées et informées des règles en vigueur. Pour les bailleurs, **cela suppose d'investir dans la formation et le financement de ressources humaines des communes et des DREA**. Enfin, il faut rappeler à tous les acteurs du secteur que la gestion communautaire doit être réservée aux PMH.

Plusieurs points méritent également d'être clarifiés, à commencer par **le mode de gestion entre deux contrats d'affermage**. La priorité devrait être d'éviter cette interruption et de planifier suffisamment en avance la transition mais cela n'est pas toujours possible quand il y a rupture de contrat. Dans ce cas, il serait peut-être préférable **que les autorités déconcentrées de la DGEP (DREA/DPEA) assurent momentanément la gestion** et prennent la main sur la procédure de recrutement d'un nouveau fermier pour accélérer le processus, **tout en laissant la commune maîtresse de la validation de la procédure**.

Aussi, des ajustements pourraient être envisagés au regard de la crise actuelle. Il pourrait notamment être intéressant de revoir les modalités de suivi des contrats des fermiers de sorte que leurs **périmètres géographiques soient régulièrement revus**, cela afin de garantir un certain niveau de rentabilité via la péréquation financière sur le territoire effectivement couvert. Cela permettrait en outre **d'ajouter au fur et à mesure, dans les périmètres des DSP, les nouveaux ouvrages construits par les ONG**. Enfin, **les fermiers devraient être formés**, au même titre que l'ONEA ou les communes, pour apprendre à faire fonctionner au mieux leurs services en cas de crise.

## 2. Gestion au niveau des zones urbaines où l'ONEA est présente

Une idée intéressante, actuellement explorée par l'ONEA et ses partenaires, serait **que l'ONEA puisse reprendre la gestion de l'ensemble des PEA et AEPS publics dans les zones urbaines où elle intervient déjà**, y compris les zones non loties. L'ONEA pourrait en profiter, si les débits le permettent, pour les raccorder à son réseau hydraulique et ainsi augmenter sa production, tout en s'assurant que des BF seront toujours disponibles pour les riverains. Cela participerait d'ailleurs à l'harmonisation des prix et, plus généralement, à l'harmonisation de la gestion.

La hausse du seuil de la tranche sociale a aussi été proposée par certains acteurs qui mettent en avant **l'arrivée de personnes déplacées au sein de familles, faisant mathématiquement augmenter la consommation mensuelle**. Ainsi, cette mesure permettrait de mieux prendre en compte la nouvelle taille moyenne des ménages même s'il faut préciser que **tous les foyers n'ont pas accueilli de personnes déplacées et que, parmi ceux-ci, tous n'ont pas accueilli le même nombre de déplacés**. Par ailleurs, la tarification par tranche est un système qui néglige l'importance de la taille des ménages dans la consommation en eau. Ainsi, sauf éventuellement à envisager une distinction géographique entre les zones d'accueil de déplacés et les autres zones ONEA, **la hausse du seuil de la tranche sociale ne semble pas une mesure pertinente dans le contexte actuel**.

Dans les deux cas, il serait enfin intéressant **d'explorer de nouvelles modalités de recouvrement à distance** pour les zones difficilement accessibles. Les gestionnaires semblent d'ailleurs en train d'y réfléchir. L'ONEA a par exemple prévu de lancer une étude sur une stratégie de continuité de service dans les zones à fort déficit sécuritaire qui explorera notamment **les questions de distribution de factures et de facilités de paiement**.

## 2. 4. IDENTIFIER ET PRENDRE EN CHARGE LES PLUS VULNERABLES

L'aide humanitaire n'est pas une modalité durable pour la prise en charge des plus vulnérables. De son côté, l'ONEA a certes défini un système d'aide mais il ne cible pas spécifiquement les plus pauvres puisque tout usager en bénéficie. Quant aux autres services publics d'eau, ils n'intègrent aucune mesure différenciant les usagers. Il serait donc utile, alors que de nombreuses personnes sont devenues vulnérables en raison de la crise, **de repenser les politiques des services d'eau potable pour inclure des modalités de prise en charge des plus pauvres.**

### 1. L'identification

Pour commencer, il s'agit évidemment d'identifier les personnes à appuyer et ce, de manière régulière. Notons que ce point n'est d'ailleurs pas spécifique à la question de l'eau mais générale à l'ensemble des enjeux de protection sociale. **Les critères sont difficiles à établir car la pauvreté présente un caractère multidimensionnel** qu'il n'est pas toujours évident d'évaluer. Au Burkina Faso, il semblerait en tout cas pertinent **de rediscuter collectivement les critères au regard de la crise et de les communiquer aux populations.**

Par ailleurs, **les ciblage sont difficiles à mener en pratique**, surtout quand le nombre de personnes est important comme dans les territoires urbains. Il faut à la fois éviter les erreurs d'inclusion (inclure des personnes qui ne répondent pas aux critères) et les erreurs d'exclusion (ne pas réussir à identifier une personne qui répond pourtant aux critères). L'Action Sociale et les ONG y dédient déjà beaucoup de temps et de ressources mais il est certain **que le système n'est pas exempt de failles et suscite régulièrement des tensions.** Le ciblage recouvre ainsi un caractère très politique et **devrait donc être rediscuté collectivement** afin d'améliorer le processus et de s'assurer qu'il est bien connu et compris de tous. On pourrait également envisager de **ne pas cibler** si l'on considère cette politique moins efficace qu'une politique universelle.

### 2. Prise en charge de l'eau pour les populations vulnérables

Une fois l'identification menée, la prise en charge de l'eau pour les populations vulnérables pourrait reposer sur un **système de tarification réduite pour les plus pauvres au niveau des bornes fontaines.** Cela nécessiterait bien sûr de veiller à ce que les personnes préalablement identifiées puissent être reconnues et que les services de l'eau soient informés, en particulier les fontainiers. Il faudrait également plafonner le volume journalier prélevable, à l'image de ce qui se fait déjà informellement au niveau de certains points d'eau pour éviter des trafics, et installer un système de suivi spécifique de cette consommation pour pouvoir en rendre compte.

Quel que soit le mécanisme choisi, **l'enjeu est de définir qui paierait pour ces personnes.** Pour des raisons de **justice sociale**, il serait logique que ces dépenses soient prises en charge par les personnes les plus aisées. Nous avons évoqué précédemment les possibilités liées aux taxes et aux transferts mais la tarification pourrait également constituer un levier pour cela. Une autre idée avancée serait justement de ne pas cibler les plus vulnérables mais **d'identifier les personnes aisées, susceptibles de payer leur eau plus chère** (donc en dehors du système de tranches tarifaires) pour financer le système d'aide dont les autres pourraient bénéficier.



**URGENCE . REHABILITATION . DÉVELOPPEMENT**

La Fontaine des Marins  
26170 Plaisians – France

Tel : +33 (0)4 75 28 29 35

SUIVEZ-NOUS SUR



[urd@urd.org](mailto:urd@urd.org)

[www.urd.org](http://www.urd.org)